



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur la commune de Sévigny-Waleppe (08220) présentée par la SEPE de Sévigny sise 146 rue Paradis 13006 Marseille

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n° 2019-746 du 29 novembre 2019, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, du vendredi 3 janvier 2020 au vendredi 7 février 2020 inclus. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur la commune de Sévigny-Waleppe. La puissance totale maximale du parc sera de 15 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 95 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 150 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Francis SZCRUPAK, chef de projet foncier retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Sévigny-Waleppe.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur les sites internet des services de l'État dans les Ardennes et dans l'Aisne : <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - <http://www.aisne.gouv.fr>.

- sur un poste informatique en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi de 13h00 à 15h30 et jeudi de 9h30 à 12h00),

- sur support papier en mairie de Sévigny-Waleppe, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 7 février 2020 à 19h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1832> et par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1832@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Sévigny-Waleppe - 2 grande rue - 08220 Sévigny-Waleppe. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de :

Sévigny-Waleppe (siège de l'enquête)

Vendredi 3 janvier 2020 de 9h00 à 12h00

Mercredi 8 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Samedi 18 janvier 2020 de 9h00 à 12h00

Mardi 21 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Lundi 3 février 2020 de 16h00 à 19h00

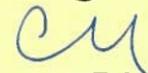
Vendredi 7 février 2020 de 16h00 à 19h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sévigny-Waleppe, sur le site internet des services de l'État dans les départements de l'Aisne et des Ardennes sus-mentionnés, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Thibault Rebourcet, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 146 rue Paradis - 13006 Marseille (trebourcet@aaltopower.fr) ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1 place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 29 novembre 2019

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Christophe HÉRIARD